





LA TRIBUNE DES ABUS

Nous avons reçu il y a déjà quelques jours une lettre qui nous signalait avec beaucoup de vivacité un nouvel abus de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Le signataire articulait que, contrairement à toutes les dispositions de la loi qui veut que les frais de timbre soient à la charge du débiteur, la compagnie, lorsqu'elle payait les coupons de ses obligations, tant au porteur que nominatifs, retenait les dix centimes de timbre pour chaque bordereau, ce qui ne laisse pas, quand il s'agit d'obligation de diverses natures, de créer une certaine charge à l'obligataire.

Selon notre coutume, nous n'avons pas voulu imposer cette lettre sans nous assurer de l'exactitude de son contenu.

Or il résulte de notre enquête que l'abus signalé par notre correspondant, et qui est tout à fait dans les mœurs de la compagnie, a subsisté en effet pour le paiement de tous les coupons antérieurs à l'échéance de juillet 1872.

C'est-il trouvé dans le nombre quelques obligataires qui aient crié, qui aient refusé, comme on le fait pour les livraisons des colis, de se soumettre aux exigences de la compagnie, et à-t-elle eu comme on dit vulgairement, trop de terreur ? le fait est que la compagnie a brusquement changé d'errements et qu'aujourd'hui elle prend à sa charge l'impôt du timbre.

L'abus dont se plaint notre correspondant a donc existé, mais n'existe plus aujourd'hui. Il est probable que, s'il est lui-même porteur d'obligations, il ne s'est pas encore permis pour toucher le dernier semestre, et qu'il ignorait ainsi que la compagnie a enfin daigné se conformer à la loi.

Mais rendra-t-on l'argent indûment perçu ?

Scènes de la Police correctionnelle

Celui-ci, c'est Ortolli ! — Qu'on nous permette de le présenter au public.

Ortolli est Corse : il a vingt-cinq ans. C'est un homme de taille moyenne, très-brun, la moustache relevée, vêtu avec une élégance irréprochable, parlant gras avec un léger accent parisien, on somme un assez joli garçon. Au premier abord, il trompe l'observateur, si bien que, jusqu'au moment où il voit s'asseoir sur le banc des prévenus, chacun l'avait pris pour un curieux ou un témoin. Mais examiné de près, ce regard d'un noir profond et mat, qui s'abîme si profondément sous des sourcils contractés, ce regard est faux, tortueux, chargé de haine.

Ortolli, en effet, appartient à l'une des variétés les plus dangereuses des chevaliers d'industrie : à cette variété de commerçants non patentés que nous ne voulons point nommer. — Eh ! mon Dieu, vous l'avez sans doute, comme nous, rencontré plus d'une fois sur la place Bellecour, le soir, à la musique, dans cette fausse allée des veuves, qui est à Lyon le grand marché de la galanterie interlope.

Ortolli ne manquait jamais à ces assemblées, où il remplissait les fonctions d'agent de change, achetant ou revendait, d'après les ordres de ses clients et de ses clientes. Il grappillait ainsi de droite et de gauche, joignant, à l'occasion, à cette branche d'industrie, certaines petites spéculations véreuses, dans lesquelles il excellait, et qui formaient le plus clair de ses petits bénéfices.

Celui-là a été pris sur le fait. Très-bien ! — Mais il n'est ni le premier ni le dernier. Il en est d'autres qui exploitent les mêmes dupes, avec le même cynisme et, il faut bien le dire, avec le même succès. A bientôt leur tour ! Un jour ou l'autre, nous les verrons venir s'asseoir sur les mêmes bancs, à moins qu'ils ne montent d'un étage et n'aillent s'asseoir sur les bancs des assistés.

Ortolli, cette fois-ci, est tout simplement accusé de vol. Sans doute, ses moyens d'existence habituels lui avaient fait défaut, car il se trouvait sans argent : vous allez voir comme il s'y prend pour s'en procurer. Tout d'abord, il déploie toutes les ressources de sa gabarole et de ses avantures physiques, fait friser ses cheveux, donne un tour à ses moustaches, puis va se promener je ne sais où, fait la conquête d'une jeune personne qu'il fascine, obtient d'elle l'hospitalité, et le matin venu, à l'heure où l'alouette s'éveille, Roméo décampe sans tambours ni trompettes, emportant la montre et la chaîne de la maîtresse de céans. Le tour est joué !

Mal joué, pourtant, car bientôt après Ortolli est arrêté, interrogé et le voici condamné à six mois de prison !

Ce coup ne l'émeut nullement. Il doit être habitué d'ailleurs à pareille infortune, car il a subi déjà trois condamnations pour vol ou escroquerie. Tandis qu'il laisse froidement errer son regard sur l'auditoire, il se sent poussé par les épaules : « En route ! en route ! » lui crie aux oreilles la voix du gendarme de service. Ortolli se retourne et tendre celui-ci d'un air dédaigneux.

Alors donc ! lui réplique avec un sourire narquois le brave défenseur de l'ordre public : vous savez bien, mon petit monsieur, que vos grands airs ne prennent point avec nous : allons, en route !

Et Ortolli franchit, toujours silencieux, la porte qui conduit au dépôt.

Mais, n'avez crainte : dans sept mois au plus tard, vous le retrouverez à la même place !

STEPHEN.

CHRONIQUE

L'Indépendance belge assure que M. Labiche aurait refusé la préfecture du Rhône qui lui avait été offerte. Elle ajoute qu'il serait question aujourd'hui de M. Cantonnet.

Les nominations préfectorales paraîtront prochainement, disent les journaux de Paris.

Le Journal officiel promulgue la loi suivante portant augmentation de la taxe des patentes :

Article 1er. En sus des centimes généraux sans affectation spéciale, il sera perçu au profit du Trésor, pour l'année 1873, soixante centimes additionnels au principal de la contribution des patentes.

Art. 2. Sont affranchis des soixante centimes additionnels au principal de la contribution des patentes :

1. Les patentables des 7e et 8e classes du tableau A, qui exercent leurs professions dans des communes de vingt mille âmes et au-dessous ;

2. Les patentables dont les professions sont rangées dans les autres tableaux annexés aux lois de patentes et dont les droits, au principal, n'excèdent pas huit francs.

Art. 3. Il sera procédé à la révision de la loi des patentes et les résultats de cette révision seront soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale. Délibéré en séance publique, à Versailles, le 15 juillet 1872.

Nous avons parlé hier de l'incident fâcheux qui a été provoqué par les défenseurs du Comité central à l'endroit d'un de nos confrères,

de M. Peyrussel, rédacteur en chef du Courrier de Lyon, et nous avons dit quel était, à notre avis, le droit du journaliste en présence d'une parole mensongère. M. Peyrussel nous écrit aujourd'hui pour nous dire qu'il « a déclaré, en effet, très-formellement qu'il prenait personnellement la responsabilité de tout ce que renfermait le Courrier de Lyon et qu'il ne pouvait admettre que son devoir fut de faire de la délation. »

Nous nous empressons, comme le désire M. le rédacteur en chef du Courrier de Lyon, de signaler la concordance entre son attitude et notre desideratum ; mais nous croyons qu'il a donné à notre note une interprétation qu'elle ne comportait pas, en y trouvant à son endroit l'expression d'un blâme qui n'était point dans notre pensée.

Parmi les prix qui ont été décernés par l'Académie française, et dont nous parlons plus haut, nous remarquons très-particulièrement celui qui a été donné à un de nos collaborateurs, M. Hermite Reynald, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

M. Reynald a été couronné pour l'excellent livre : *Mirabeau et la Constituante*, dont nous avons rendu compte naguère. Il partage avec M. Chaillemet, auteur des *Mémoires du peuple français depuis son origine jusqu'à nos jours*, le prix fondé par M. Thérion dans l'intérêt des travaux historiques.

Voici en quels termes flatteurs M. Patin, rapporteur, a mentionné cet ouvrage :

Le livre de M. Reynald, *Mirabeau et la Constituante*, est une étude historique et biographique, dans laquelle des traits habilement choisis parmi les plus intéressants, les plus caractéristiques, sont connus et appréciés l'esprit et les actes de l'illustre homme de génie. Le grand orateur en qui elle s'est comblée personnellement. M. Reynald s'attache à établir qu'une éloquence incomparable s'ajoutait, chez Mirabeau, un rare esprit politique, et même, en dépit de ses violences tribunitiennes, une modération relative ; que, de bonne heure, longtemps avant ses rapports secrets avec la cour, il s'est montré préoccupé du soin de maintenir les conditions si compromises de la royauté. Il admire et aime Mirabeau, il admet volontiers à son égard, dans certains cas douteux, des explications favorables ; mais il ne s'abandonne pas à signaler les fautes graves auxquelles l'a entraîné la passion, de remarquer surtout ce que lui ont retiré de légitime influence, d'action sur les esprits et sur la nation, les scandales de son caractère, ses vices ses besoins d'argent, et, ce qui en était la suite nécessaire, sa déconsidération, la défiance qu'il inspirait.

Dans ses jugements sur l'Assemblée constituante elle-même, M. Reynald ne fait pas avec une attention marquée le compte de ce qu'il lui doit. Son livre est l'œuvre d'un esprit impartial, judicieux, sage, libéral, qui n'a pas été perdu l'ère, érience politique que, pendant trois quarts de siècle, nous n'avons été que trop à même d'acquiescer ; il est en outre bien composé, bien écrit, d'une lecture agréable, et, selon le vœu de l'auteur, pourra contribuer au maintien de l'Assemblée constituante une attention qui n'est pas trop dédaignée, depuis quelques années, les panegyriques passionnés de la Convention.

Un autre prix décerné par l'Académie française est le prix de la Fondation Lambert.

Nos lecteurs n'apprendront pas sans intérêt que M. Gustave Nadaud qui a de nombreuses relations dans notre ville, vient d'obtenir le prix de la Fondation Lambert.

Voilà pourtant où l'ont conduit ses *Gendarmes* !

Nous en faisons nos sincères compliments à l'aimable chansonnier.

Voici la mention que consacre à M. Nadaud, le rapport de M. Patin :

Ce prix, haut témoignage d'estime et d'intérêt, nous avons été heureux de l'offrir, en 1872 à un illustre écrivain, qui, dans le genre où s'est illustré Béranger, s'est produit, à son tour, avec originalité, faisant concourir à une même œuvre deux talents le plus souvent séparés, et trouvant, sans effort, à ce qu'il semble, pour les piquantes saillies d'une gaîté inoffensive, pour les tendres sentiments de cœur, pour les maximes d'une aimable philosophie, une expression à la fois poétique et musicale. Chacun, je pense, a nommé avant moi M. Gustave Nadaud.

Ces jours-ci a eu lieu, au petit séminaire de Saint-Jean, la distribution annuelle des prix. Nous n'aurions pas à parler de ces sortes de solennités, qui sont « le plus beau jour de la vie des enfants », et quelquefois même des parents :

Beaux jours qu'une autre g'oire et de plus grands combats rappelaient à Villars, mais qu'ils n'effaçent pas, comme disent les programmes, nous n'aurions pas à en parler si celle de Saint-Jean n'avait été en même temps une véritable solennité musicale.

Le maître de chapelle M. l'abbé Noyrat, dont on connaît, avec la profonde science, le goût, le parti passionné pour la musique des grands maîtres, a fait exécuter l'oratorio de Beethoven, préparé par d'habiles études, a été excellent et très au-dessus de ce que l'on se croirait en droit d'attendre de très jeunes gens. La partie de soprano et celle de basse ont été fort bien tenues, et le célèbre ensemble qui exprime à la fin l'espérance a enlevé tous les suffrages.

On ne saurait être trop reconnaissant envers M. Noyrat, qui nous permet de nous familiariser avec de belles choses qu'on a trop rarement occasion d'entendre, ni trop le remercier du soin qu'il prend à initier la jeune génération au goût et à la connaissance du grand art en musique.

La distribution des prix de l'institution Franklin (rue de Monplaisir), aura lieu dimanche 11 août, à 2 heures.

La distribution sera précédée d'une représentation théâtrale donnée par les élèves. La pièce choisie est *Lazare le Père*, de M. Bourchard, arrangé pour la circonstance ; 4 actes et un prologue.

Encore des distributions de prix !... Et le flot monte toujours !... Hier, c'était au tour de la *Société des Amis des arts*, dans la salle du grand musée.

La cérémonie, assez peu intéressante en elle-même, n'avait attiré qu'un public fort restreint. Le citoyen maire présidait.

M. Vallier a prononcé une très-courte allocution, dans laquelle il a félicité les élèves de leur habitude de parler politique, il leur a affirmé que le mouvement de la République était la vraie cause de leurs progrès.

Nous disons qu'il leur a affirmé, c'est après qu'il leur a dit, car, bien certainement, la plupart d'entre eux ne s'en doutaient guère. M. Fabisch a pris ensuite la parole, et dans un vrai discours de distribution de prix, a donné à ses élèves de nobles conseils et de sages leçons. Il s'est élevé contre la peinture réaliste, qui n'est que le matérialisme appliqué aux arts, et a mis au défi toutes les peintures de cette secte de faire une copie fidèle des objets usuels les plus simples, sans employer le secours des lignes.

Après cela, la distribution des récompenses a commencé. Quelques-unes des œuvres des jeunes élèves nous ont paru très-remarquables.

A la séance du 25 juillet 1872 présidée par le citoyen Bouchu le conseil a entendu lecture

d'un rapport intéressant de M. Gailleton, proposé les conclusions suivantes :

1. Une annexe de l'École de Médecine sera construite sur la masse de terrain située quai de la Vitrolierie, teintée en bleu sur le plan joint au dossier ;

2. Cette annexe destinée spécialement aux cours d'anatomie et de physiologie comprendra : Une salle de dissection avec cabinets pour les professeurs, chef des travaux anatomiques, etc. ; Un grand amphithéâtre pour les cours ; Un petit amphithéâtre pour les cours particuliers ; Les bâtiments de l'administration de l'école, salle des morts, etc. ;

Une ou plusieurs salles pour les musées d'anatomie normale, d'anatomie pathologique, etc. ; Un crédit de 150,000 fr. est affecté à la construction des bâtiments et du matériel d'enseignement ;

3. Le crédit sera pris sur le budget de 1872 jusqu'à concurrence de 50,000 fr. ;

4. Un crédit de 100,000 fr. sera inscrit pour le même objet au budget de 1873.

La discussion de cette affaire a été renvoyée à une prochaine séance où il sera possible à l'administration de présenter un dossier complet avec les plans et devis.

Il y a huit jours, en police correctionnelle, après les affaires Andrieux, Ballue et Braconnier contre Ponet, on appela encore, comme on sait, l'affaire reconvencionnelle de M. Ponet contre M. Andrieux, qu'il accusait de diffamation.

La cause ne put être plaidée ce jour-là, faite par M. Ponet d'avoir fait la consignation des frais ; mais cette consignation a été faite depuis, et l'affaire est revenue à l'audience d'hier.

Cette fois M. Ponet avait trouvé un avocat ; mais ce n'était plus M<sup>re</sup> Genton, son défenseur ordinaire. M<sup>re</sup> Jacquier plaide pour lui et expose les faits de diffamation dont il se plaint. Ces faits sont contenus dans plusieurs numéros du *Progrès* où M. Ballue articule à l'adresse de M. Ponet les injures de *droite*, de *bravo*, de *lâche*, et de *réfractaire*.

En ce qui concerne cette dernière accusation, comme il y a poursuites commencées à cet égard par le conseil de guerre, il faudra attendre qu'elle aient eu un dénouement quelconque pour que le tribunal puisse apprécier les faits et rendre son arrêt. (Loi de 1819.) La cause est donc renvoyée à mardi.

Pour tous dommages-intérêts, le rédacteur en chef de la *Comédie politique* demande la condamnation de M. Ballue aux dépens. La même condamnation était demandée par le plaignant contre M<sup>re</sup> Chanoine, imprimeur.

Demain samedi, ainsi que nous l'avons annoncé, la *Republique républicaine*, représentée par son gérant et son imprimeur, aura à répondre devant la cour d'assises des faits qui lui sont reprochés relativement à une correspondance de Nîmes publiée dans ce journal.

La encore on entendra M<sup>re</sup> Mio, qui, aidé de M<sup>re</sup> Fremont, défendra le gérant ; quant à l'imprimeur, M<sup>re</sup> veuve Chanoine, sa défense sera présentée par M<sup>re</sup> Pino-Desgranges fils.

Le grand banquet donné aux avocats venus à Lyon pour défendre les accusés de l'*Alliance républicaine* a eu lieu hier soir au Pré-aux-Clercs, dans une immense salle située au rez-de-chaussée du restaurant.

Autour de la table étaient réunis cent cinquante personnes. C'était comme un bouquet de coquelicots.

M<sup>re</sup> Mie, le héros de la fête, a prononcé un long discours sur les révolutions de la France : 1789, 1793, 1830, 1848 et le 4 septembre 1870.

A minuit, tout était terminé : cette séance oratoire et gastronomique avait commencé à cinq heures et demie.

On sait que le gouvernement s'occupe très-activement d'étudier un nouveau système de fortifications, devant remplacer la ligne des fortresses enlevées par l'ennemi. Nous apprenons de source sérieuse que la vallée du Rhône jouera un grand rôle dans ce système. On élèvera une série de travaux de défense formidables, depuis Belfort jusqu'à Lyon, et l'on formera ainsi, à l'est, une espèce de quadrilatère, comme un grand camp retranché, autour de Belfort, Lyon, Besançon.

Au nord, il y aurait des travaux semblables, du côté de Lille. Paris formerait le centre de ces camps, lesquels se relieraient entre eux. L'*Avenir national* apprend ce matin que le travail du comité chargé d'étudier ce nouveau plan de fortifications dans la vallée du Rhône est terminé, et vient d'être soumis à M. le président de la République.

Le ministre de la guerre vient de prescrire, dans quelques corps d'infanterie, l'essai d'un bidon individuel avec gobelet, de l'invention de M. Monin, à Lyon.

Ce bidon se recommande, paraît-il, par la commodité de sa forme, par le choix du métal, qui est tout à la fois solide et léger et moins oxydable que celui des bidons en service, et surtout par la fixation au goulot d'un gobelet à écrou qui remplace le quart dont le soldat est actuellement pourvu. Il peut en même temps servir de verre à pied et d'entonnoir pour emplir le bidon.

On prépare activement à Lyon le congrès médical dont l'ouverture est fixée au 18 septembre prochain.

Il est question d'organiser à cette occasion quelques excursions, ou si on veut, parties de plaisir que les membres du congrès feront ensemble autour de Lyon. Le plan de la première est déjà arrêté. Le but serait Bourg-en-Bresse avec arrêt le long du chemin pour visiter l'église de Brou, la forêt de Seillon, les étangs des Dombes, etc.

La *Décentralisation* avait annoncé déjà que le parti bonapartiste cherchait à se créer un organe spécial à Lyon. Elle y revient aujourd'hui et dit :

Ce n'est pas un seul organe, mais deux, que le parti bonapartiste cherche à acquiescer à Lyon. Il ne paraît pas que jusqu'ici les négociations aient pu aboutir.

Deux journaux bonapartistes à Lyon ? Nos compliments à MM. les bailleurs de fonds... perdus !

Il est toujours question de l'établissement à Lyon de *travailleurs*, c'est-à-dire de lignes d'omnibus sur rails. Malgré les difficultés que présente cette question, il faut espérer qu'on arrivera à une solution. La municipalité est depuis longtemps en négociation à cet égard avec la compagnie des omnibus.

Comme toute la presse, nous avons attribué aux gardes urbains les sauvetages faits pendant le fameux orage du 28 juillet, dans le parc de la Tête-d'Or.

C'est par hasard que nous apprenons aujourd'hui que ce sont, non pas des gardes urbains mais des surveillants de l'Exposition à qui revient tout l'honneur de ces actes de courage.

MM. Auguste Guillot et Paul Sandier, le premier sous-brigadier de surveillants, et le

second surveillant, ont été vus partout où il y avait quelque danger, et la tempête était à peine terminée qu'ils étaient sur le lac et l'explorèrent en tous sens.

Nous sommes d'autant plus heureux de faire cette rectification que ces deux généreux citoyens ont fait preuve d'autant de modestie que de courage en s'effaçant complètement aussitôt le danger passé.

Le feu a pris de nouveau à l'Exposition hier soir. C'est le tir national qui cette fois a eu à supporter les dégâts ; la flamme communiquée à des toiles peintes par une lampe, les a consumées en un instant.

Les pompiers arrivent ; par une fatalité déplorable, leur pompe ne peut pas fonctionner ; ils se sont alors jetés à travers les flammes, et, la pluie aidant, au bout de peu de temps tout était éteint. Le toit n'a pas été atteint.

Nous devons profiter de cette occasion pour féliciter les pompiers, non-seulement de leur courage et de leur zèle, mais encore de leur organisation et de leur discipline.

Il serait à souhaiter que tous les postes de pompiers de la ville fussent aussi bien gardés que celui de l'Exposition.

Le théâtre-concert de l'Exposition, dont les mauvais temps interrompaient les représentations en plein air, s'est transporté à l'intérieur des bâtiments, dans la salle des conférences.

Il donne tous les jours ses représentations de 2 à 5 heures de l'après-midi.

Hier, le bateau à vapeur *l'Étoile* qui revenait d'Oullins a coulé, en passant à la Mula-tière, un bateau de sable qui se trouvait devant lui. Tout se borne à une perte matérielle. On estime le dommage à environ 2,000 fr.

Les dévotions seraient-elles vouées au pillage ? Deux bandes du dais de l'église de la Mula-tière ont été volées hier matin ; les deux autres, les moins longues naturellement, ont été laissées par les voleurs. Celles qu'ils ont emportées sont très belles ; ce sont deux bandes de velours cramoisi ornées de broderies et de franges d'or. Elles étaient placées dans une caisse cachée derrière la partie supérieure du confessionnal.

Les malfaiteurs ont dû grimper à un pilier pour commettre ce vol.

D'ailleurs, ce n'est pas le seul que nous ayons à citer dans le même genre. Une dépêche arrivée à Lyon ce matin nous fait savoir qu'à l'église de Chazal (Isère) on a volé, cette nuit, le calice et le ciboire.

Les Marseillais ont trouvé des rivaux chez les Lyonnais, à en croire l'*Événement* :

Sur le boulevard, X... rencontre son ami Z... un commerçant lyonnais.

— Comment, ici ? Eh bien, et l'Exposition ?... — Précisément, nous sommes presque tous forcés de partir pour laisser de la place aux visiteurs.

Que va-t-on dire sur la Cannebière ?

SAÛNE-ET-LOIRE. — La distribution des prix de l'école normale spéciale de Cluny a eu lieu dimanche dernier, sous la présidence de M. Ch. Rolland, député.

Deux discours ont été prononcés à cette occasion, l'un par M. Chambon, professeur de littérature française à l'école, l'autre par le président, M. Ch. Rolland. Celui-ci après avoir, en passant, constaté « la résurrection de la France sous le gouvernement de la République et l'unanime adhésion que l'univers entier lui apporte, en lui offrant tant de milliards pour hâter sa délivrance et parfaire sa rançon » est entré sur le terrain historique et pédagogique, et a fait l'exposé des divers systèmes d'enseignement qui se sont successivement disputé la préférence en France.

Les élèves les plus souvent nommés ont été : MM. Corbin, Chauveau, Bouteiller, Renaud, Roux, Julliot, Noyel, Legrand, Batault, Pavaux, Lally, Guyon, Poch, Rémond Fèvre, Daroux, Blassard, Gohs, Regnier, Desgranges, Caroz, Sarrasin, Magnat Ravisse, Langlois, Perdu, Comy, Bailly, Gabin, Olivier, Adolphe Laly, Henri Ochs, Laurent, Cotte, Delangroy, Aguillet, Bonnin, Perrin, Favier, Michaud, Boulay, Ladame, etc.

AIN. — On travaille activement au chemin de fer de Bourg à Nantua. Au tunnel de Lacouze, 700 mètres sur 1,700 sont déjà percés. Celui de Berthian a 590 mètres de percée sur 2,530.

Les travaux de fondation du grand viaduc sur la rivière d'Ain se poursuivent activement.

Les concours hippiques auront lieu ce mois-ci dans le département de l'Ain de la manière suivante :

A Belley, le mardi 13 août.

A Bourg, le mercredi 14 août.

A Chalonnay, le jeudi 15 août.

A Châtillon-sur-Chalonnay, le vendredi 16 août.

Le montant des primes à distribuer dans les concours s'élève à 8,100 fr.

Toutes ces différentes courses sont données par la société hippique de l'Ain. On peut se faire inscrire pour celle de Châtillon-sur-Chalonnay jusqu'à 16 août chez M. Janin, secrétaire de la société hippique à Châtillon.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Les *Hanlon-Les* que nous avons vus à l'Alcazar sont en ce moment à Marseille, où ils ont eu un énorme succès. Aujourd'hui même a lieu une représentation au bénéfice du petit Bob que la plupart de nos lecteurs n'auront pas oublié.

né, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac ; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible ; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier l'usage de lui conseiller de prendre de la Revalésière du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux ; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus de CHASSELES, Comtesse de Goungoux.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale, Perissoud, épicier, 57, rue Bourbon. Varvarand, épicier, rue de Lyon. Napoly frères, place de Lyon. Verpillieu-Millou, rue de Lyon, 48. Chériban, Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9. Redet, Perret, Pousin, Brun, Gambet, Turrel, épiciers, 16, rue Neuve ; Girin, Veran, Chamurart, Fayolle frères, Armandy, Balandrin et Sabourault, Boissonnet, pharmaciens ; J. Girard, épicier-herboriste, rue Chaulmaiss, 14 ; Burband, épicier, rue Imbert-Colomès, 29 ; et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Banay et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Genève, 10 août.

Le tribunal de l'Alabama s'est ajourné à mercredi prochain.

On espère toujours que les arbitres auront terminé leur tâche pour le 15 septembre, date fixée par le traité.

Zurich, 8 août, soir.

La *Nouvelle Gazette de Zurich* annonce que hier la direction du Saint-Gothard a conclu le traité concernant la construction du grand tunnel du Saint-Gothard.

Le concessionnaire est M. L. Favre, entrepreneur de Genève.

M. L. Favre a déjà déposé auprès de la direction du Saint-Gothard un cautionnement de 8 millions en titres et valeurs.

Berlin, 9 août.

L'aide de camp de l'empereur de Russie, colonel baron de Seddeler, est arrivé hier de Saint-Petersbourg. Il est descendu à l'Hôtel-Royal.

C'est M. de Seddeler qui est désigné pour assister cette année en qualité d'envoyé militaire aux grandes manœuvres annuelles d'automne.

On croit qu'il a avancé son voyage parce que sa mission pourrait bien avoir trait à la prochaine entrevue des empereurs.

Berlin, 9 août.

L'affaire de l'évêque d'Ermland ne recevra probablement pas de solution avant le mois de septembre. Il paraît certain maintenant que le roi de Prusse n'a pu se résoudre à donner au ministre Falk la signature que celui-ci lui a demandée lors de l'audience qu'il a obtenue à Hambourg et qui est indispensable pour rendre exécutoires les décisions prises.

Mannheim, 9 août.

M. Hans de Bulow, le nouveau directeur du théâtre de Mannheim, demande, comme condition *sine qua non* de son entrée en fonctions, l'exclusion de tous les opéras français du répertoire du théâtre de notre ville.

On sait que M. Hans de Bulow est grand ami et admirateur de Richard Wagner. C'est lui qui est le chef d'orchestre habituel de l'auteur de la musique de l'avenir.

Vienne, 8 août, soir.

La rumeur dont plusieurs journaux de Vienne se sont fait l'écho, d'après laquelle la police secrète de la maison impériale aurait découvert les traces d'une conspiration tramée par l'émigration polonoise contre la vie de l'un ou l'autre des 3 empereurs qui vont se rencontrer à Berlin, est absolument démentie de tout fondement.

Marseille, 9 août.

D'après les dernières nouvelles des Indes, les grandes pluies de ces derniers temps ont enfin cessé dans le Penjab et les fleuves rentrent dans leur lit.

Il y a eu quelques cas de choléra à Alipour et à Presidency-Juils près de Calcutta, et sur un navire en rade à Hoogly.

Les Russes ont massé de forts détachements de troupes afin de contenir les populations de Khattan.

VARIÉTÉS

Les mines d'Anzin.

Anzin commence aux portes mêmes de Valenciennes; mais l'exploitation de ce nom s'étend bien au-delà de cette localité, depuis...

serait pas complet. Après quoi il mange, se couche et dort, puis passe généralement la soirée au café...

La dernière qui a eu lieu à Anzin date de 1866; elle fit trente-neuf victimes. En pareil cas, la compagnie se charge des familles...

wagonnets d'environ 1<sup>m</sup>, 50 sur 0,70. Les puits eux-mêmes varient de dimensions. Il y en a qui ont 2 mètres et d'autres 4 mètres de diamètre...

Le parcours dure environ une minute et n'est pas exempt de sensations assez singulières pour celui qui n'y est pas habitué...

Dans un coin, une porte s'ouvre, et la galerie commence avec ses ramifications, qui s'étendent parfois à deux, trois kilomètres...

SPECTACLES ET CONCERTS

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS Les Brigands, opéra-bouffe, musique de J. Offenbach.

GRAND-THÉÂTRE

Aujourd'hui Samedi, 10 Août 1872 DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS DE LA CHATTE BLANCHE

en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères, jouée par les artistes du théâtre de la Gaîté, de Paris.

AVIS. — Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 6 heures du soir...

2. Grande fantasia sur Faust (Arban). 3. Marche aux flambeaux (Meyerbeer).

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. Rows for minima, maxima, baromètre, etc.

Bateaux à vapeur les HIRONDELLES

Promenade tous les dimanches. Départ de Lyon, quai Saint-Clair, à 6 h. du matin.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOURROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

Institution J. Dejeu

Enseignement primaire et enseignement secondaire. — Cours du lycée. — Étude obligatoire des langues vivantes.

LA POUDRE TACHET

Est la meilleure pour la destruction des insectes. — E. GALZY, successeur, rue Bugeaud, 28, Lyon.

ON DEMANDE A LOUER

UN APPARTEMENT De 8 ou 10 pièces, 2<sup>m</sup> ou 3<sup>m</sup> étage Beau quartier.

L'ORIENTALINE

Teinture instantanée; la meilleure pour se teindre soi-même. — Succès garanti.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M<sup>e</sup> Charles DIDIER, avoué à Lyon, place de Lyon, 53.

Vente par licitation avec le concours des étrangers, devant le tribunal civil de Lyon, d'une

BELLE PROPRIÉTÉ

de produit et d'agrément, composée de maison de maître, écurie, remise, fenil, cabinet de bains, piscine, source vive, pièce d'eau, serre chaude, jardin anglais et potager, bois, vignes, prés et verger, située à Lyon, quartier des Châtreaux, rue Pierre-Dupont, n. 28.

PROPRIÉTÉ

de produit et d'agrément, belles maisons bourgeoises, bâtiments d'exploitation, beaux ombrages, jardins anglais, promenades, terre de culture très-fertile, eaux jaillissantes, d'une abondance rare, arbres fruitiers de diverses espèces, jardins potagers, cressonnière.

D'UNE PROPRIÉTÉ

composant maison d'habitation, dépendances, cour et jardin, entièrement clos de murs, située à Lyon, quartier de la Guillotière, rue de la Ferrandière, rue du Sacré-Cœur, n. 149.

colicitants, et au greffe du tribunal civil de Lyon, pour voir le cahier des charges. 3839

Etude de M<sup>e</sup> BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 41.

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi dix août mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, dans les lieux où ils se trouvent, rue des Célestins, n. 8, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que: fourneau, commode, table, chaises, vaisselle, etc., etc.

Failite

du sieur PLANUS-LELLAGE, qui était fabricant de tulle-dentelles à Lyon, rue de Lyon, 7.

MM. les créanciers du sieur Planus-Lelage, dont les créances ont été vérifiées, admises au passif de la failite et affirmées.

Sont invités à se rendre le mercredi quatorze août mil huit cent soixante-douze, à neuf heures du matin, en la salle des audiences du tribunal de commerce, sise palais du commerce, place de la Bourse, pour, en vertu du renvoi mentionné dans le procès-verbal de l'assemblée du sept août courant, conformément aux dispositions de l'article 509 du code de commerce, reprendre la délibération sur les propositions qui leur seront faites par le failli pour obtenir un concordat; à défaut d'acceptation, se constituer en état d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic définitif.

Lyon, le sept août mil huit cent soixante-douze.

Le juge-commissaire, Léon AUDARAT.

UNE BONNE CUISINIÈRE

bourgeoise et son mari cocher valet de chambre, désirent prendre service dans une même maison; ils possèdent de bons certificats et peuvent fournir sur place de bonnes références.

ON OFFRE un appartement

de 3,000 francs ou une association dans une entreprise sérieuse à la personne qui ferait l'avance de 7,000 francs. Travail facile, bonnes garanties.

A LOUER en totalité ou en partie

partie, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41, un vaste local, au premier étage au-dessus de l'entre-sol.

UN ALSACIEN âgé de 26 ans

bien le Français et l'Allemand, connaissant parfaitement la partie des tissus de cotons crus et blancs, demande une place de voyageur.

ALSACE-LORRAINE

Agence de publicité A. Jourdain A MULHOUSE INSERTIONS au prix du tarif de chaque feuille.

TARNAVASSI

brocheur, rue Ferrandière, n. 6, à Lyon.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de Marseille pour: Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis.

Départs de Cette pour: Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis et samedis.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser: Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannebière, 54; Cette, chez M. G. Gaffard, quai de Bosc, 13; Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12; Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

AU COMMERCE & A L'INDUSTRIE

La Maison Davis-Henry et Co

Commission-Pank, 23, Chaussée-d'Antin, Paris (succursales à l'étranger) Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires financières et industrielles.

VIENT DE PARAÎTRE

L'Indicateur Lyonnais des Chemins de Fer

Tirage rectifié du 2 juillet 1872 M. BENOIT l'a augmenté des lignes d'Orléans, du Midi, de la Suisse et de l'Italie, ce qui le rend plus complet que tout autre guide.

OPÉRATIONS SANS DOULEURS

par l'insensibilisateur de M. Riad, dentiste, 98, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon. 3771

Neuve Eucré

à Gardol à Lyon, pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans abîmer les couleurs.

BENZINE J. GARDOL

pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans abîmer les couleurs.

Dépôts à Lyon chez M. BEAULE, parfumeur, 11, rue de Lyon, et au Bazar de la Concorde, 3092

A LOUER UNE CHUTE D'EAU AVEC TURBINE

d'une force de dix chevaux et vaste hangar. Le tout à 700 mètres de la station de Brignoud (Isère), ligne de Grenoble à Chambéry. S'adresser à M. LAFORTE, propriétaire à Brignoud, 3815

UNE HONORABLE FAMILLE

française, composée de: père, mère et deux demoiselles, désire trouver à exploiter dans le département du Rhône ou dans les plus voisins midi UNE PETITE FERME ayant maison et jardin, ou s'associer commune dans une ferme dont l'importance permettrait l'adjonction de la famille dans les conditions susdites; elle disposerait dans ce cas d'un apport qui pourrait être appliqué à l'exploitation sous la condition de garanties hypothécaires. Adresser les offres par lettres affranchies à M. R. L., au bureau du journal.

Paris-Journal

PARAISANT LE MATIN A PARIS EST MIS EN VENTE A LYON, A 8 HEURES DU SOIR, DANS TOUS LES KIOSQUES ET CHEZ M. ÉVRARD, LIBRAIRE, 32, RUE DE LYON

Prix: 20 cent.

AVEC LE PLAN-GUIDE DE L'EXPOSITION

Grand succès, précieuse découverte

BRUNISSEUSE-LÉON

Pommade composée exclusivement de substances végétales, rend promptement aux cheveux décolorés la couleur primitive en leur donnant la souplesse et le brillant que les teintures vulgaires altèrent presque toujours.

Prix: 4 fr. le pot.

Dépôt général: Chez M<sup>me</sup> Gérard, cours de Broesse, n. 1, au 1<sup>er</sup>.

BOURSE DE PARIS — Jeudi 8 Août (de midi 1/2 à 3 h.)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data for Paris market.

BOURSE DE LYON — Vendredi 9 Août (de 11 h. à midi 1/2).

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data for Lyon market.

Nous sommes heureux, nous nous réjouissons

de voir le mouvement de hausse en rester là, s'arrêter net. Puisque les souscripteurs étrangers veulent absolument réaliser, reprenons de leurs mains ce qu'ils ont à vendre aux meilleures conditions possibles; puis que nous n'avons pu avoir davantage à l'émission, à 84,50, ne complétons le chiffre que nous désirions finalement avoir, qu'à un prix à notre convenance. Il vaut mieux acheter à 88 qu'à 89, ou plus cher!